

AGREGATION MODE D'EMPLOI

Membre B (hors école APTN)

Vous désirez devenir Membre B?

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- Remplir un formulaire d'adhésion « Membre B » préalablement demandé au secrétariat APTN (ou téléchargé sur le site).
- Une lettre de motivation.

La rencontre avec chaque candidat-e, est particulièrement importante car elle doit permettre d'établir un échange franc et personnel.

Le/la candidat-e communique aux représentant-e-s de la commission ses convictions, ses motivations et le rôle qu'il/elle joue, ou est prêt-e à jouer dans la pratique de son art.

Pour être reçu-e à cet entretien, le/la candidat-e doit avoir préalablement déposé son dossier d'adhésion, et s'être acquitté-e de la finance d'inscription.

Les personnes en formation au sein d'une école en thérapies naturelles se présentent à l'entretien oral mené par la commission d'agrégation et formation.

Il en va de même pour les thérapeutes dont les formations sont incomplètes en regard des critères de la commission d'agrégation et formation.

Les buts généraux

L'APTN et la Commission attendent que chaque membre possède des qualités humaines et le sens de la responsabilité impliquant la conscience de ses limites et des limites de sa méthode, tout en observant les prescriptions édictées par les statuts de l'APTN, et le respect du code de déontologie.

montants de vos frais et cotisation :

• enregistrement du dossier CHF 100.-

• inscription et entretien CHF 100.- (50.- + 50.-)

• cotisation annuelle CHF 200.-